

**COMPTE RENDU REUNION  
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2020 A 20H30**

**Membres présents :** BERTHOY Cédric, CINQUIN Romain, CORNELOUP Danièle, DUMONT Ivan, DUPUIS Patrick, GORISSEN-VAN EENIGE Marielle, GRISARD Bernard, MALATIER Serge, JONDET Virginie, LARDY Jean-Paul, RIZARD Corinne, RIZARD Fabienne, VOUILLON Denis.

**Excusé :** BALLIGAND Sylvie

**Absent :** GRONDIN Laurent

**Procurations :** BALLIGAND Sylvie donne pouvoir à MALATIER Serge

**Secrétaire de séance :** RIZARD Fabienne

**Point sur les écoles, garderie et cantine**

Le Maire informe des inscriptions sur les 2 sites :

- 17 enfants inscrits à l'école maternelle de Varennes sous Dun dont 10 à la cantine scolaire.
- 40 enfants inscrits à l'école élémentaire de Gibles dont 34 à la cantine scolaire.

A ce jour, tous les équipements commandés pour la cantine ont été livrés.

La garderie a été transférée dans une partie des locaux de l'ancienne école Saint Martin ce qui permet d'avoir 2 salles pour les repas à la cantine donc de pouvoir respecter les distanciations entre les enfants.

Les bénévoles de la bibliothèque sont allés visiter la seconde partie de l'ancienne école Saint Martin pour une éventuelle délocalisation. Jean Paul LARDY, au nom de leur équipe, exprime que des travaux de peinture devront être faits auparavant concernant les plafonds et les murs. Une demande de devis sera demandée pour ce local ainsi que la garderie.

En attendant, cette pièce servira pour la garderie du bus dont Nathalie BELOT s'occupe.

Fabienne RIZARD présente le circuit du bus pour l'année scolaire 2020-2021. 21 enfants sont inscrits à ce service à ce jour.

Le Maire informe que l'imprimante a été livrée à l'école l'étang des cartables et que Mme BLANCHARD Camille a eu une personne qui est venue lui expliquer le fonctionnement du TBI déjà installé auparavant.

**Délibérations**

- **Désignation des représentants de la commission RPI**

VU la délibération du 24 juillet 2020 concernant la convention déterminant du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) ;

VU la convention proposé pour le fonctionnement du RPI et dont elle prévoit la désignation de 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants par commune, désignés au scrutin secret par chaque conseil municipal ;

Le Maire propose de choisir les 3 personnes titulaires et 3 suppléants qui feront partie de la future commission du RPI.

6 personnes se proposent : Bernard GRISARD, Serge MALATIER, Virginie JONDET, Fabienne RIZARD, Denis VOUILLON et Danielle CORNELOUP.

Après vote à bulletin secret le conseil municipal :

\* DESIGNÉ Bernard GRISARD, Serge MALATIER et Virginie JONDET comme titulaires de la commission RPI

\* DESIGNÉ Fabienne RIZARD, Denis VOUILLON et Danielle CORNELOUP comme suppléants de la commission RPI

### **Tarifs transport scolaire et garderie**

Le maire rappelle les tarifs 2019-2020 :

- Le transport scolaire était de 60 euros par enfant et 30 euros supplémentaires par enfant d'une même famille.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver les mêmes tarifs pour l'année 2020-2021.

- La garderie était de 6 euros d'inscription par enfant. Le prix horaire était de 3 euros, mensuel de 35 euros et annuel de 200 euros.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver les mêmes tarifs pour l'année 2020-2021.

Les parents seront informés par mail.

### **Contrat d'Isabelle BALLIGAND**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-5° ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du 28 juillet 2017 créant l'emploi permanent d'ATSEM / agent périscolaire polyvalent dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 28.75 heures hebdomadaires à compter du 1er septembre 2017

Vu que le poste était occupé par Madame BALLIGAND Isabelle depuis le 1er septembre 2017

Suite à la fermeture de l'école Saint Martin, le contrat de travail d'Isabelle BALLIGAND est modifié comme suit :

Mme BALLIGAND Isabelle est engagée en qualité d'adjoint technique territorial contractuel, grade de catégorie C pour assurer les fonctions suivantes : agent périscolaire polyvalent pour une durée déterminée de 1 an du 1er septembre 2020 au 31 août 2021 inclus.

En tant qu'agent périscolaire polyvalent, Mme BALLIGAND Isabelle se verra confier les missions suivantes :

Accompagner et surveiller les enfants dans le bus scolaire

Aider la cuisinière dans toutes ses tâches, avant pendant et après le temps de restauration

Transport des repas pour les enfants scolarisés à Varennes-sous-Dun

Mme BALLIGAND Isabelle exercera ses fonctions à temps non complet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 26 heures annualisées ainsi réparties :

8h à 9h : Accompagnement et surveillance pendant le transport scolaire

9h à 13h30 : Aide à la cantine scolaire

16h30 à 17h30 : Accompagnement et surveillance pendant le transport scolaire

Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. Etant donné que depuis 2017 son contrat a été renouvelé par deux fois et que la durée totale avec reconduction ne peut excéder 6 ans, son contrat actuel ne pourra être renouvelé que trois fois, au-delà de cette période, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré,

\* Le conseil municipal valide à l'unanimité ce nouveau contrat à Madame BALLIGAND Isabelle.

### **Désignation délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, relatif à la création, la composition et au rôle de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

La Communauté de Communes La Clayette Chauffailles en Brionnais a décidé, par délibération en date du 25 août 2020, la création de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), et en a fixé la composition à un titulaire et un suppléant par commune.

En conséquence, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de ses représentants à la CLECT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

\* DESIGNER M. Bernard GRISARD en qualité de titulaire à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées ;

\* DESIGNER M. Serge MALATIER en qualité de suppléant à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées ;

\* AUTORISER M. le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

### **Point sur les propositions d'aides économiques de la Communauté de communes**

Le Maire informe sur le plan de relance de l'économie locale proposé par le CCLCCB afin d'atténuer la crise économique liée au COVID 19.

Ce plan comprendrait :

- Une adhésion au pacte régional des territoires pour l'économie de proximité, mis en place par la Région Bourgogne Franche Comté, permettant une aide directe aux entreprises (elle comprend fonds régional des territoires et fonds d'avances remboursables).

- La mise en place de chèque-cadeaux en lien avec la fédération des unions commerciales, destinés à relancer le dynamisme du commerce local.

Ils seraient proposés aux habitants, touristes, comités d'entreprises, associations du personnel...

Ce projet pourrait être mis en place du 15/10/2020 au 31/01/2021 pour favoriser les achats de fin d'année.

Le montant maximum serait de 100 euros, 75 euros seraient à la charge du consommateur et 25 euros à la charge de la CCLCCB.

- L'instauration de fonds de concours versés par la CCLCCB aux communes membres afin de permettre de relancer ou conforter leurs investissements.

Il est proposé d'attribuer à chaque commune un montant de 10 euros par habitant.

L'enveloppe serait de 151 960 euros pour les 29 communes. La commune de Gibles pourrait bénéficier de 5 900 euros.

Les dépenses de la communauté de communes liées à ces actions seraient de 555 096 €.

### **Participations aux différentes commissions de la CCLCCB**

Cette année, il est proposé aux conseillers des communes de la communauté de communes de participer aux différentes commissions.

Les inscriptions doivent être effectives avant le 18 Septembre.

Le conseil municipal accepte de faire leurs choix à cette réunion.

#### **Les différentes commissions**

- Enfance, jeunesse, famille : Fabienne RIZARD
- Conseil communautaire jeune : Sylvie BALLIGAND
- Développement économique : Ivan DUMONT
- Finance : Bernard GRISARD
- Voirie : Serge MALATIER
- PLUI : Virginie JONDET
- Projet des territoires seniors : Corinne RIZARD
- Tourisme, ballades vertes : Marielle GORISSEN-VAN EENIGE
- Fleurissement, patrimoine : Danielle CORNELOUP
- Communication : Patrick DUPUIS
- Culture : Romain CINQUIN
- Environnement, développement durable : Cédric BERTHOY
- Déchets : Bernard GRISARD
- Equipements sportifs : Denis VOUILLON

### **Affaires diverses**

1) Denis VOUILLON demande où en est le terrain anciennement Mac Cain à La Clayette. Des analyses des sols pour la pollution sont en cours.

2) Virginie JONDET demande si des démarches ont été effectuées afin que d'anciennes bâtisses de la commune soient répertoriées dans le PLUI pour que des travaux puissent encore être effectués dans ces dépendances par les propriétaires après la mise en place définitive du PLUI.

Le Maire demande à Virginie de faire des démarches auprès des responsables du PLUI pour connaître les conduites à tenir.

3) A ce jour, toutes les numérotations pour l'adressage n'ont pas été récupérées en mairie. A savoir que les coordonnées GPS ne seront effectives que dans 1 à 2 ans.

4) Suite à un incident concernant des feux de déchets chez des particuliers, Le Maire rappelle qu'il est interdit de faire brûler quoique ce soit chez soi et que la déchetterie de La Clayette est ouverte pour recevoir tous les déchets.

Il existe une dérogation pour les agriculteurs du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 Mars avec des conditions spécifiques.

5) Le Maire informe que le bus collégial change son trajet. Il ne passera plus sur la route de Montbranchier mais traversera la route de Corcelles.

Le conseil décide de placer des panneaux sens interdit aux horaires de passage du bus sur la route de Corcelles pour sécuriser le passage du car.

Serge MALATIER et Fabienne RIZARD s'occuperont des devis.

6) Serge MALATIER informe que

- les travaux de voiries débuteront en Septembre
- une demande de devis a été effectuée pour refaire faire le marquage au sol de la place du marché

- une réunion de la commission « fourrière » a eu lieu à Gueugnon. Marielle GORISSEN-VEN EENIGE était aussi présente. Un compte-rendu sera fait au conseil dès qu'ils l'auront reçu.

7) Le Maire demande à Virginie JONDET d'établir un premier chiffrage d'accessibilité et d'aménagement du local vacant sis « 30 route de la Clayette » dans le bâtiment en copropriété avec M. Alain MAGNIER.

8) Un courrier de Franche Bourgogne Franche Comté a été envoyé aux habitants de Gibles concernant une solution d'accès à internet via un réseau hertzien permettant d'apporter le très haut débit.

9) Romain CINQUIN signale un glissement de terrain sur la départementale à hauteur de « Martigny », sûrement dû à un fossé creusé trop profond et trop près du mur. Il a dû intervenir pour retirer des pierres et de la terre sur la route un jour de pluie. Le Maire indique que la commune ne peut pas agir à ce niveau mais que Romain ou la propriétaire du mur doit le signaler à la DDE.

10) La commission « communication » se réunira le 15 Septembre à 20h.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.**